

26/05/2011



Conseil économique et social

DH/5063

Nations Unies

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Instance permanente sur les questions autochtones

Dixième session

14^e séance - matin

L'INSTANCE PERMANENTE CÉLÈBRE LA JOURNÉE AUSTRALIENNE DU PARDON ET REND HOMMAGE, DANS LES LARMES, À LA « GÉNÉRATION VOLÉE »

L'Instance permanente sur les questions autochtones a célébré aujourd'hui la « Journée du pardon », proclamée en Australie le 26 mai 1998.* L'Instance a ainsi rendu hommage, parfois dans les larmes, à la « génération volée ».

L'Instance a également tenu un débat sur l'ordre du jour de sa onzième session consacrée au thème « Doctrine de la découverte: son impact persistant sur les peuples autochtones et le droit à réparation pour les conquêtes antérieures ».

Visiblement émus, parfois dans les larmes, les participants à la célébration de la « Journée du pardon » ont observé une minute de silence à la mémoire des enfants aborigènes du continent et du détroit de Torrès.

Pendant des générations, ces enfants ont été arrachés à leurs familles par la force et placés dans des familles blanches ou dans des centres « d'assimilation », gagnant ainsi leur nom de « génération volée ». « Les traumatismes irréversibles et les blessures profondes de toutes les personnes, familles et communautés aborigènes concernées » ont été rappelés par la représentante des peuples autochtones d'Australie.

Mme Josie Guy a salué le « courage » dont a fait montre le Premier Ministre australien lorsque, le 13 février 2008, il a demandé pardon et a présenté des excuses officielles pour toutes les injustices que les aborigènes ont subi durant ces deux derniers siècles. Depuis, des institutions spécialisées ont été établies dans tous les États du pays pour « encourager le processus de pardon et de guérison », notamment grâce à l'*Aboriginal Healing Foundation*.

S'agissant de la prochaine session, le thème de la « doctrine de la découverte » a été choisi en vertu des articles 28 et 37 de la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#), de 2007. Les deux articles portent sur le droit à réparation et le respect des traités.

Issue de la bulle *Romanus Pontifex* de 1455, la construction juridique internationale dite « doctrine de la découverte », a donné naissance au concept de « *terra nullius ou terra nullus* ». Elle consacre le principe selon lequel tout monarque chrétien qui découvre des terres non chrétiennes a le droit de les proclamer siennes car elles n'appartiennent à personne.

Au fil du temps, cette doctrine a été institutionnalisée dans les lois et politiques nationales et internationales et s'est traduite, selon les peuples autochtones, par leur dépossession et leur appauvrissement.

Pendant le débat, M. Saúl Vicente Vásquez, membre de l'Instance permanente, a mis l'accent

sur les discussions qui seront consacrées au droit à l'alimentation. Il a tenu à rappeler que les peuples autochtones possèdent un savoir traditionnel de lutte contre la faim, comme en témoigne la réhabilitation du quinoa.

« La société internationale vit une époque nouvelle et recherche une manière de vivre, ensemble, différemment », a estimé quant à lui, M. Tomas Alarcón, qui s'exprimait au nom de Habitat Pro, de la Commission juridique pour le développement des peuples originaires (CAPAJ) et d'Yachay Wasi. Il a souligné que le travail de l'Instance, organe subsidiaire du Conseil économique et social, célébrant cette année son dixième anniversaire, est un « acte pionnier » pour promouvoir les droits des peuples autochtones.

Mme Victoria Tauli-Corpus, du Caucus des peuples autochtones d'Asie, a insisté sur la participation active des autochtones à tous les processus en cours aux Nations Unies, en particulier à la Conférence internationale des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio+20). Elle a proposé l'organisation d'un atelier préparatoire d'experts.

« Les conséquences du modèle de développement occidental non viable ne sont plus à démontrer », a estimé Mme Theresa Burns, de la Nation Dakota des États-Unis, en dénonçant le génocide, l'ethnocide et la marginalisation des Premières Nations. Elle a témoigné, la voix étranglée par l'émotion, du suicide de son fils qui, comme de nombreux jeunes autochtones, s'est ôté la vie.

« Le suicide des jeunes, qui atteint des taux alarmants est directement lié à la perte des moyens de subsistance traditionnels, à la marginalisation, à la paupérisation, à la colonisation et au désespoir », a affirmé la représentante dakota.

Enfin, Mme Burns a lancé un appel vibrant pour que les Nations Unies mènent une enquête sur les conditions de vie des jeunes autochtones aux États-Unis en particulier, ainsi que sur les exactions policières.

Le représentant de l'Organisation des États américains (OEA), M. Louis Toro, a fait le point sur l'état d'avancement du projet de déclaration interaméricaine sur les droits des peuples autochtones.

L'Instance permanente a aussi entendu la Présidente du Groupe de travail sur la violence à l'égard des femmes. Mme Helen Kaljulata a souligné que la lutte contre cette forme d'abus était « une condition *sine qua non* pour le développement durable des peuples autochtones ».

Elle a rappelé l'appui de l'Instance permanente à la création de l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes), devenue opérationnelle en janvier 2011 et qu'elle a jugée « très solide ».

La problématique des femmes et des filles autochtones devraient faire partie intégrante des travaux de cette entité, a-t-elle préconisé, en proposant également un suivi des recommandations de l'Instance sur les femmes, la paix et la sécurité.

L'Instance permanente tiendra ce qui devrait être sa dernière séance demain, vendredi 27 mai, à partir de 10 heures.

* *National Sorry Day*

* * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel